

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le treizième (13e) jour de mai 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Madame Hélène Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Était absent : Monsieur Luc Gervais

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Tous formant quorum.

Assistent également à la séance : Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement, directrice générale et greffière adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-05-72

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025
- 04 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2025
- 05 Adoption des états financiers au 30 avril 2025
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Demande de dérogation mineure 970, rang Saint-Pierre S
- 08 Demande de démolition du 211-211A route 153 -ABROGÉ-
- 09 Demande de dérogation mineure, lots 6 551 895 et 6 551 894
- 10 Adoption du règlement n°307-2025 sur le droit de préemption
- 11 Demande de permis d'abattage Solifor –REPORTÉ-
- 12 Demande d'intervention dans un cours d'eau –REPORTÉ-
- 13 Projet Minigym
- 14 Résolution mandat à la Corporation Transport adapté pour l'organisation du service en 2025
- 15 Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 16 Dépôt du projet de règlement d'emprunt parapluie pour l'acquisition d'immeubles à des fins de réserve foncière et travaux de voirie
- 17 Avis de motion, règlement d'emprunt parapluie
- 18 Adoption du règlement n°298-2025 portant sur la gestion contractuelle
- 19 Documents à détruire
- 20 Offre de service de Pluritec – mesure temporaire CNESST
- 21 Abolition du programme RÉNORÉGION – demande au gouvernement de reconsidérer sa position –ABROGÉ-
- 22 Intersection de la rue Gagnon et Saint-Pierre – signalisation - REPORTÉ-
- 23 Affaires diverses :
 - .1 Contrat de déneigement – option 2^e année
 - .2 Offre de service – Architecte – mesure temporaire CNESST
- 24 Questions :
- 25 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025

2025-05-73

Proposé par : Mme Helene Gilbert

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2025

2025-05-74

Proposé par : Mme Diane Jacob

D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 30 avril 2025 pour un montant de 149 128.24 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en avril pour un montant de 14 719.93 \$.
D'approuver les salaires nets versés en avril pour un montant de 25 246.84 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des états financiers au 30 avril 2025

2025-05-75

Proposé par : Mme Diane Jacob

D'adopter les états financiers au 30 avril 2025. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 30 avril 2025 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

06 Correspondance

.1 Lettre MAMH- Bonification du programme de la TECQ 2024-2028

07 Demande de dérogation mineure 970, rang Saint-Pierre S

2025-05-76

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas l'usage ou la densité d'occupation du sol (L.A.U. 145.1);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité (L.A.U. 145.2);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas une zone à contraintes particulières pour des raisons de sécurité, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique, de santé publique, à la qualité de l'environnement ou au bien-être général (L.A.U. 145.2 & 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, à leur droit de propriété (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte sur des travaux déjà entrepris de bonne foi (L.A.U. 145.5);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte sur un préjudice sérieux au demandeur (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation est considérée comme mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif relève dans son argumentaire :

- L'historique du dossier;
- L'usage du bâtiment accessoire;
- L'ambiguïté réglementaire existante entre un bâtiment et une construction;
- L'absence d'une définition pour le terme toit, au règlement de zonage;
- La conformité du projet au sens des autres normes (superficie, dimension, etc);
- Le type de bâtiment accessoire projeté.

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure avec des conditions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par m. Yvan Bordeleau **d'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure visant l'ajout d'un 4^e bâtiment accessoire dans une zone du périmètre urbain, alors que la norme prévoit un maximum de 3 bâtiment accessoire, et ce **à la condition expresse que le bâtiment accessoire conserve son statut de gazébo**. Ce bâtiment devra demeurer à vocation ouverte et ne pourra, en aucun cas, être transformé en remise, cabanon ou tout autre bâtiment fermé, **à moins qu'une nouvelle demande soit soumise et conforme à la réglementation en vigueur au moment de ladite demande**.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

08 Demande de démolition du 211-211A route 153

-ABROGÉ-

09 Demande de dérogation mineure, lots 6 551 895 et 6 551 894

2025-05-77

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas l'usage ou la densité d'occupation du sol (L.A.U. 145.1);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité (L.A.U. 145.2);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas une zone à contraintes particulières pour des raisons de sécurité, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique, de santé publique, à la qualité de l'environnement ou au bien-être général (L.A.U. 145.2 & 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, à leur droit de propriété (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur des travaux déjà entrepris (L.A.U. 145.5);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte sur un préjudice sérieux au demandeur (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation est considérée comme mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif relève dans son argumentaire :

- L'existence d'un lot non-conforme en amont de la demande de dérogation;
- L'usage prévu sur les lots : résidentiel;
- L'écart entre la norme et la proposition du demandeur;
- L'emplacement des lots ;
- L'absence de motivation sur l'origine de la norme;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Véronique Doucet, **d'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure, soit le lotissement de deux (2) lots desservis dont la largeur sera de 19.74m et 18.36m, alors que la norme prévoit une largeur minimale de 20m, dans cette zone

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Adoption du règlement n°307-2025 sur le droit de préemption

2025-05-78

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter le règlement n°307-2025 règlement portant sur l'exercice par la Municipalité de Hérouxville, d'un droit de préemption sur un immeuble situé dans le périmètre urbain.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Demande de permis d'abattage Solifor

-REPORTÉ-

12 Demande d'intervention dans un cours d'eau

-REPORTÉ-

13 Projet Minigym

Dépôt et support au projet du Comité des Loisirs dans la réalisation du projet de Minigym

14 Résolution mandat à la Corporation Transport adapté pour l'organisation du service en 2025

2025-05-79

CONSIDÉRANT que la CTAM offre l'organisation du transport adapté sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Hérouxville et de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir ce service aux usagers de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

1. De mandater la CTAM pour l'organisation du transport adapté sur le territoire de la municipalité de Hérouxville;
2. D'adopter les prévisions budgétaires de 2025 de la CTAM au montant de 293 132\$;
3. D'adopter une cotisation de 5 624.84\$;
4. D'adopter le plan de développement de transport adapté 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

15 Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

2025-05-80

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la régie des incendies du Centre-Mékinac a rédigé un rapport annuel sur les activités prévues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil de Hérouxville a pris connaissance de ce rapport;

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu d'adopter le rapport annuel du schema de couverture de risques en sécurité incendie

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

16 Dépôt du projet de règlement d'emprunt parapluie pour l'acquisition d'immeubles à des fins de réserve foncière et travaux de voirie

M. Yvan Bordeleau, dépose le projet de règlement d'emprunt parapluie pour l'acquisition d'immeubles à des fins de réserve foncière et travaux de voirie, d'un montant total de 500 000\$

17 Avis de motion, règlement d'emprunt parapluie

M. Yvan Bordeleau, conseiller, donne avis de motion, qu'il sera déposé pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement d'emprunt parapluie pour l'acquisition d'immeubles à des fins de réserve foncière et travaux de voirie, d'un montant total de 500 000\$

18 Adoption du règlement n°298-2025 portant sur la gestion contractuelle

2025-05-81

Mme Véronique Doucet, conseillère propose l'adoption du règlement n° 298-2025 modifiant le règlement n° 298-2019 portant sur la gestion contractuelle.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

19 Documents à détruire

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu d'approuver la liste des documents à détruire préparée en mai 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

20 Offre de service de Pluritec – mesure temporaire CNESST

2025-05-82

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu d'accepter l'offre de service de Pluritec visant à déterminer la faisabilité des modifications nécessaires à la mise en place de mesure temporaire compensatoire, pour la caserne de Hérouxville.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

21 Abolition du programme RÉNORÉGION – demande au gouvernement de reconsidérer sa position

-ABROGÉ-

22 Intersection de la rue Gagnon et Saint-Pierre - signalisation

-REPORTÉ-

23 Affaires diverses :

.1 Contrat de déneigement – Option 2^e année

2025-05-83

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
De confier le contrat de déneigement des chemins et rues pour l'année 2025-206, à la compagnie BMK en lien avec l'option de renouvellement, tel que prévu à la résolution 2024-06-97.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.2 Offre de service – Architecte – mesure temporaire CNESST

2025-05-84

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et résolu d'accepter l'offre de service de Bilodeau- Baril et Leeming - Architecte visant à déterminer la faisabilité des modifications nécessaires à la mise en place de mesure temporaire compensatoire, pour la caserne de Hérouxville.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

24 Questions

- 1. Travaux casernes et projets Régie des incendies
- 2. Signalisation coin rue St-Pierre et rue Gagnon
- 3. Achat de terrain pour réserve foncière
- 4. Projet TES Canada
- 5. Couverture cellulaire sur le territoire

25 Levée de la séance

2025-05-85

Proposé par : Mme Helene Gilbert
QUE la séance soit levée à 20 h 25.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

.....